

FICHE D'INSCRIPTION

& RÈGLEMENT INTÉRIEUR

2023/2024



133 rue Roger SALENGRO
59260 HELLEMMES-LILLE
06 60 41 89 62
imaginairecompagnie@gmail.com
www.imaginairecompagnie.fr

Toutes les informations relatives aux ateliers sont précisées dans les PROJETS en ligne sur le site internet de l'association.

Nom

Prénom

Adresse postale

Téléphone

Adresse électronique @

Expériences théâtrales ou artistiques :

Attentes particulières :

1. Je souhaite participer à une séance d'essai pour l'atelier :
2. Je m'inscris pour la saison 2023/2024 à l'atelier :



Entourez les options choisies :



* DÉCOUVERTE DE SOI par le théâtre
- mardi de 18h00 à 20h00

* DÉCOUVERTE DE SOI par l'impro
- samedi de 14h00 à 19h00

23 septembre, 21 octobre, 18 novembre et 16 décembre 2023
13 & 27 janvier, 10 février, 16 et 30 mars, 13 avril, 18 mai, 8 et 22 juin 2024

TARIFS de l'ATELIER :

325 euros pour la période
du 19 septembre 2023 au 25 juin 2024

Séance d'essai - atelier découverte de soi
par le théâtre (mardi) : 15 euros

Séance d'essai - atelier découverte de soi par
l'impro (samedi) : 50 euros

Le règlement de la séance d'essai est à joindre
à cette fiche d'inscription. En cas d'inscription à
l'année, cette somme vous sera remboursée.

Mode de règlement : chèque, à l'ordre de
« Imaginaire compagnie », espèces ou
par virement

IBAN : FR76 3000 3028 9800 0500 3238 401
BIC : SOGEFRPP

Date : __ / __ / 2023 Signature :



Règlement intérieur

Ateliers de l'association

Imaginaire Compagnie

Saison 2023/2024

Association Imaginaire Compagnie
133, rue Salengro - 59260 HELLEMES-LILLE

imaginairecompagnie@gmail.com
www.imaginairecompagnie.fr
06 60 41 89 62

INSCRIPTION

Toute personne majeure peut participer aux ateliers proposés par l'association « Imaginaire Compagnie ».

Séance d'essai

Avant de s'inscrire pour l'année à l'un des ateliers de l'association, une séance d'essai est obligatoire. Cette séance d'essai est payante (voir en page 2 « tarifs et modalités de règlement »).

Modalités d'inscription aux ateliers

Il est possible de s'inscrire pour la saison 2023/2024 jusque fin décembre 2023, en fonction des places disponibles. Afin de finaliser et de valider définitivement l'inscription à l'un des ateliers, chaque participant s'engage à fournir les documents suivants :

- * la fiche d'inscription complétée et signée,
- * un exemplaire signé du présent règlement,
- * le paiement intégral pour la participation aux ateliers.

Nombre minimum et maximum de participants

Si, après une demi-heure de séance, le nombre de participants n'atteint pas 5 personnes, le cours ne sera pas assuré. Le nombre maximum de participants est de 14.

Si à la fin du premier trimestre (fin décembre 2023), le nombre de 8 inscrits n'est pas atteint dans un atelier, l'atelier ne sera pas maintenu et les 2/3 de la somme totale seront reversés aux participants.

LIEU - HORAIRES - TARIFS

Lieu

Les ateliers ont lieu au « 133 » situé au 133 rue Roger Salengro à Hellemmes Lille (le133.blogspot.com). L'association s'engage à prévenir les participants de toute modification éventuelle du lieu des ateliers par mail ou par sms et en ligne sur le site de l'association.

Dates et horaires des ateliers

Les ateliers de l'association reprennent à partir du 19 septembre 2023, suivant jours et horaires détaillés ci-dessous : Le jour et les horaires des ateliers sont susceptibles d'être modifiés : l'association s'engage à prévenir les participants de toutes modifications éventuelles (soit par sms, soit par mail).

1. L'atelier « **découverte de soi par le théâtre** » a lieu le mardi de 18 heures à 20 heures (hors vacances scolaires).

En plus des séances hebdomadaires, des séances supplémentaires pourront être programmées en cours de saison afin de se préparer au mieux aux restitutions de fin de saison (dates à programmer en 2024).

Dans ce cas, ces séances supplémentaires le seront en fonction des disponibilités de l'intervenante et celles des participants de l'atelier. Ces séances supplémentaires permettront aux participants de parfaire le rendu de la représentation et d'être plus à l'aise lors des restitutions publiques. Ces séances supplémentaires sont comprises dans les tarifs mentionnés dans ce règlement intérieur : elles ne feront pas l'objet d'une facturation supplémentaire. Ces séances ajoutées ne sont en aucun cas obligatoires : c'est un geste généreux issu conjointement de l'engagement d'un groupe de comédiens amateurs et de la démarche artistique de l'intervenante sur une restitution publique et un projet collectif.

2. L'atelier "**découverte de soi par l'impro**" a lieu le samedi de 14 heures à 19 heures, suivant ce planning :

23 septembre, 21 octobre, 18 novembre et 16 décembre 2023

13 & 27 janvier, 10 février, 16 et 30 mars, 13 avril, 18 mai, 8 et 22 juin 2024

Dans l'atelier « découverte de soi par l'impro », il est possible de participer ponctuellement aux séances et donc, de ne pas s'inscrire forcément à l'année...

Stages

Parallèlement à ces séances, les participants des ateliers peuvent prendre part à des stages qui sont proposés par l'association « Imaginaire Compagnie » ou par le Centre de Ressources de théâtre en amateur. Le planning de ces stages est en ligne sur le site de l'association. Un tarif préférentiel est accordé aux participants des ateliers.

Tarifs et modalités de règlement

Les tarifs pour les ateliers de la saison 2023/2024 sont les suivants :

* **découverte de soi par le théâtre** : **325 euros** pour la saison 2023/2024 (du 19 septembre 2023 au 25 juin 2023).

La **séance d'essai** d'une durée de **deux heures** est au tarif de **15 euros** : cette somme est à joindre à la fiche d'inscription. En cas d'inscription à l'année, cette somme sera remboursée lors du paiement global.

* **découverte de soi par l'impro** : **325 euros** pour la saison 2023/2024 (voir dates des séances en page 1 « horaires »).

La **séance d'essai** d'une durée de **cinq heures** est au tarif de **50 euros** : cette somme est à joindre à la fiche d'inscription. En cas d'inscription à l'année, cette somme sera remboursée lors du paiement global.

Modes de règlement : chèque, espèces ou par virement (cf. IBAN noté sur la fiche d'inscription)

La participation à l'atelier « découverte de soi par le théâtre » implique une **inscription à l'année**. En début de saison, le règlement de l'inscription est effectué en intégralité soit par **chèque** à l'ordre de "Imaginaire Compagnie" soit par **virement** bancaire. Il est possible d'échelonner les paiements : en cas de paiement par chèques, les chèques seront encaissés fin octobre 2023, fin novembre 2023 et fin décembre 2023.

Il est à noter que le paiement échelonné n'est qu'une simple facilité de paiement... En cas de paiement échelonné, toute somme restant à régler sera dûe.

Aucun remboursement des séances d'ateliers ne peut être consenti au participant en cas d'absence, désistement, abandon, démission ou toute autre raison l'ayant amené à ne plus suivre les cours.

MODALITES DE FONCTIONNEMENT DES ATELIERS

Engagement des participants et de l'association

L'inscription à l'un des ateliers de l'association implique un **engagement personnel** de chacun des participants sur toute la durée de la saison 2023/2024. L'inscription souscrite engage l'association à assurer les séances d'atelier comme décrites dans les projets.

Assiduité

Une **fréquentation régulière** des séances d'atelier et un **respect des horaires** est fortement souhaitable pour l'intégration de chacun au sein du groupe et pour l'acquisition des compétences artistiques tout au long de la saison. Il en va de même pour la participation aux scènes ouvertes, aux restitutions publiques et aux répétitions générales.

Retards et absences

En cas de retard ou d'absence, il est demandé impérativement de **prévenir l'intervenante**, Françoise Demory, soit par **sms** (06 60 41 89 62), soit par **mail** (imaginairecompagnie@gmail.com). Si l'intervenante ne peut assurer un cours, celui-ci sera reporté à une date ultérieure. Dans ce cas, l'association prévient les participants au plus tôt.

Respect mutuel

Le théâtre est un loisir qui demande une certaine **rigueur**, un **respect** de soi-même et des autres. Le participant s'engage à adopter un comportement qui ne nuira pas au bon déroulement des ateliers.

Tenue vestimentaire

Il est conseillé de venir avec une tenue souple et décontractée (vêtements amples) et des chaussures plates. Des vestiaires sont mis à disposition afin que les participants puissent se changer si nécessaire, avant la séance.

Droit à l'image

Les participants des ateliers cèdent leur droit à l'image à l'association *Imaginaire Compagnie* qui, par ce présent règlement, est autorisée à utiliser les images des participants (photos et vidéos), pour toute promotion de l'association ou pour toute autre promotion artistique et ce, sur tout support, dans les limites autorisées par la loi et dans le respect de l'intégrité et de la vie privée.

LA VIE DE L'ASSOCIATION

Transmission des informations

Par souci d'économie et de protection de l'environnement, nous privilégions la transmission des informations par courrier électronique. De ce fait, nous vous demandons de consulter régulièrement votre messagerie électronique et de nous informer de la bonne réception des messages. Des informations seront également transmises via le site Internet de l'association sur la page « Ateliers » ou sur la page *Facebook* de l'association.

Le centre de ressources de théâtre en amateur

L'association *Imaginaire Compagnie* est affiliée au Centre de Ressources de théâtre en amateur. Dans ce cadre, il sera proposé aux participants de prendre part à des événements programmés par cette structure : stages, réunions, rencontres entre troupes, festivals, etc... La participation à chacune des manifestations proposées par le Centre de Ressources n'est pas obligatoire : cependant, ces événements permettent de découvrir de manière conviviale et festive les événements locaux et régionaux du théâtre en amateur.

Fait à _____ Le _____

Nom et prénom du signataire : _____
(Signature)